

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Février 1884.

Chronique générale.

Les républicains ont fêté dimanche dans des banquets, dont nous parlons plus loin, le trente-sixième anniversaire de la facile victoire qu'ils remportèrent sur un gouvernement qui ne voulut pas se défendre.

A notre sens, les républicains ont tort à un double point de vue de réveiller les souvenirs de cette époque.

D'abord, il saute aux yeux que les émeutiers de février avaient une autre envergure que les révolutionnaires satisfaits et repus qui occupent actuellement le pouvoir. Pour ne citer qu'un exemple, le président Grévy, mis à côté du général Cavaignac, semble de bien petite espèce. Les républicains d'alors étaient plus sincères, moins violents et surtout moins rapaces que ceux d'aujourd'hui; quelque chose vibrerait en eux qui ne vibre pas chez leurs tristes successeurs.

La révolution de février, dont l'anniversaire rappelle le souvenir, fut la ruine irrémédiable de l'ordre de choses établi en 1830. Issu d'une révolution qui avait brisé l'ordre séculaire de la succession monarchique, le gouvernement de Juillet n'avait été, en dépit de cette origine, qu'une digue opposée aux passions qui venaient de triompher. Renversé à son tour, il perdait par sa chute le seul titre que lui avaient donné, en 1830, les nécessités du moment.

Ainsi le comprit Louis-Philippe dès le premier jour de son exil; il ne se considéra plus comme le fondateur d'une dynastie destinée à se continuer, et il estimait que son règne avait été un accident qui ne pouvait plus revivre.

Il fallait donc revenir à la vérité du principe monarchique, à l'unité dans la maison royale; ce furent les dernières pensées, les derniers vœux du vieux Roi mourant; c'était

à M. le Comte de Paris, lorsque viendrait pour lui l'heure des résolutions viriles, qu'il devait appartenir de les réaliser.

Les journaux républicains sont très-enuyés du maintien de la proposition Paul Bert relative à l'augmentation du traitement des instituteurs. Après avoir en vain exhorté M. Paul Bert à renvoyer cette proposition à des temps meilleurs, on l'accuse par le maintien de sa proposition de disloquer la majorité et de travailler au renversement du ministère dont on célébrait ces jours-ci l'anniversaire.

Le Temps, répondant à un article paru dans le Voltaire et dans lequel M. Paul Bert prétend qu'il est possible, pour appliquer immédiatement les dispositions sur le traitement des instituteurs, de trouver des ressources nouvelles dans une réglementation plus sévère de la perception de certaines taxes, dit :

« Le système que recommande M. Paul Bert est précisément celui qui a été étudié et qui est proposé par le ministre des finances, et, loin de produire 440 millions, comme le prétend M. Paul Bert, il ne donnera que 50 millions. Il faut ajouter que ce supplément de 50 millions n'est pas disponible et ne peut pas être affecté au traitement des instituteurs, puisqu'il est destiné à combler dans le budget de 1885 l'insuffisance résultant de la moins-value de l'impôt des sucres et de couvrir certaines dépenses supplémentaires inévitables et se rapportant presque toutes au chapitre de la Dette publique. »

M. Janvier de la Motte, député bonapartiste de Bernay (Eure), est mort, hier matin, à la suite d'une longue maladie qui le tenait éloigné de la Chambre depuis plus de six mois.

La gauche radicale s'est réunie hier soir pour délibérer sur la révision des lois constitutionnelles.

Deux élections de députés ont eu lieu dimanche.

Pour la 2^e circonscription de Dinan : inscrits, 46,602; votants, 44,391; suffrages exprimés, 40,884. M. de Largentaye, royaliste, seul candidat, a été élu par 40,484 voix, en remplacement de son père.

Dans la 2^e circonscription de Brives, le seul candidat était un républicain. M. Labrousse a été élu par 9,463 voix sur 9,457 votants et 45,880 électeurs inscrits.

Des élections de conseillers généraux ont eu lieu, également dimanche, dans quatre cantons.

Canton de Lacane (Tarn), M. Cambon, républicain, 4,363 voix, élu. M. du Maurois, conservateur, 4,326 voix. Différence: 37 voix.

Canton de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), M. Noutreau, républicain, 2,429 voix, élu.

Canton de Tréguier (Côtes-du-Nord), M. Le Provost de Launay, conservateur, 4,745 voix, élu. M. Le Mac, républicain, 4,342 voix.

Canton de Saint-Etienne de Ludgares (Ardèche), M. Palhou fils, conservateur, 527 voix, élu. M. Bourrel, sans couleur politique, 385 voix.

Le traitement de disponibilité de notre commissaire général au Tonkin vient d'être fixé à 45,000 fr. Le docteur Harmand jouira de ces émoluments pendant la durée de son congé, qui est de six mois.

LA GRÈVE DU NORD.

Une assemblée générale des mineurs, à Denain, a eu lieu hier à trois heures.

On a soumis aux mineurs une requête exposant la situation. Cette situation doit être exposée au préfet.

On dit que vingt hommes par compagnie

ont été consignés au 4^e de ligne, à Cambrai.

4,204 ouvriers, dont 338 mineurs, sont descendus le matin dans les puits.

On annonçait hier, à la Chambre, qu'une question serait adressée aujourd'hui au ministre des travaux publics au sujet de la grève d'Anzin.

En présence des proportions considérables de cette grève, qui s'étend à douze mille ouvriers, l'auteur de la question doit demander si le gouvernement peut prendre des mesures dans la limite de ses attributions, pour atténuer, sinon empêcher la grève.

ASSASSINAT D'UN GARDIEN DE LA PAIX PAR DES LYCÉENS.

M. Dehrs, commissaire de police du quartier du Panthéon, à Paris, a commencé hier matin une instruction sur une affaire encore bien mystérieuse.

Il s'agit d'un gardien de la paix du 6^e arrondissement, nommé Haudry, qui a été relevé grièvement blessé, vers six heures du matin, sur le boulevard Saint-Michel.

Après des premiers soins reçus au poste du Panthéon, Haudry a été transporté à l'Hôtel-Dieu, et les médecins ne se sont pas encore prononcés sur son état.

D'après l'enquête, ce gardien de la paix aurait été attaqué par de jeunes lycéens en permission de nuit.

L'un d'eux a été arrêté à neuf heures. L'autre est activement recherché.

LES BANQUETS DU 24 FÉVRIER.

Dimanche et lundi ont eu lieu à Paris quelques-uns de ces banquets où, sous prétexte de célébrer l'anniversaire si peu glorieux du 24 février 1848, les ultra-radicaux et les anarchistes prononcent les discours les plus violents et exposent les théories les plus révolutionnaires. Le citoyen Félix Pyat a raillé amèrement M. le président Grévy et traité les républicains conservateurs de « si-

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET

DU

CHATEAU DE ROCNOIR

Deuxième partie.

HUIT ANS APRÈS.

III. — LA RÉVÉLATION.

Au village de Felenne vivait paisible, dans une petite métairie, François Denys, fils de Nicolas Denys de Rocnoir. Il se distinguait, comme son père, par sa fidélité au souvenir du marquis; sa femme était douce et aimante; son fils aîné l'aidait dans ses travaux; une fille de vingt ans était la joie et la consolation de la mère dans les peines qui n'épargnent aucune classe de la société. Fernand, qui était le Benjamin, avait reçu une éducation brillante et bien au-dessus de sa condition. Il était vêtu sans luxe, mais avec un soin qui contrastait avec les vêtements des autres membres de la famille. Quoique la sœur et le frère aîné fussent étonnés des prévenances de leurs parents pour leur jeune frère, ils n'en étaient pas jaloux, parce

qu'ils l'aimaient; mais les bons villageois de Felenne, qui avaient remarqué aussi ces préférences, en glosaient.

— Ce n'est pas seulement de l'affection, c'est du respect qu'il a pour son fils, osa dire, un jour, certain paysan jaloux de la prospérité acquise par le travail du métayer. Bientôt le fils donnera des ordres au père.

— Pourquoi pas ? répondit François Denys. Si vous saviez, comme moi, ce qu'il vaut !

— L'amour paternel vous aveugle.

— C'est du respect à rebours, ajouta un autre paysan.

— On n'a jamais vu chose pareille; on dirait vraiment que son fils est un phénix, dit un troisième interlocuteur, dont l'enfant brillait comme le père par ses réparties saugrenues.

— Vous en parlez tout à votre aise, mes amis. Mais vous oubliez que je suis juge de mes propres actes et que je ne dois nullement vous en rendre compte. L'avenir vous prouvera que j'ai de puissants motifs d'agir comme je le fais.

— Diable ! deviendra-t-il prince, votre fils ?

— Peut-être ! Tant de princes ont été guillotonnés, qu'on se trouvera sans doute dans la nécessité d'en créer de nouveaux.

— Il est vrai qu'il a les manières distinguées des grands seigneurs, dit l'un avec ironie.

— Cela n'est pas surprenant, fit un autre : le

garçon a hanté la noblesse. N'a-t-il pas été élevé jusqu'à neuf ans au château de Rocnoir ? Et maintenant il est reçu chez M. le comte de Villefort. C'est étonnant tout de même.

Pour toute réponse, François Denys haussa les épaules et s'éloigna.

Telle fut la première conversation qui eut lieu à ce sujet. Mais, comme les jaloux revinrent à la charge, François Denys, qui n'entendait pas toujours plaisanterie, leur dit que, ne s'occupant que de ses affaires, il n'entendait pas qu'on se mêlât des siennes. Ses bras robustes et ses poignets de fer imposèrent silence aux plus turbulents, qui rarement sont les plus courageux.

Le jour même où Brutus se dirigeait vers Felenne afin de prendre les renseignements que réclamait Laurent, deux jeunes gens s'abordaient dans le parc du château.

— Je t'ai fait attendre, Fernand, disait le nouvel arrivant, mais il n'y a pas de ma faute, tu peux m'en croire. Ma mère est partie pour Fradel une demi-heure plus tard que je ne l'avais pensé. Elle voulait même m'emmener avec elle.

— Vraiment, Jules, je suis parfois au regret que tu quittes ta mère pour venir me consoler.

— Te voilà encore triste. Cependant tu devrais être heureux; on t'aime, on te choisit.

— C'est vrai. Mais, malgré moi, mes pensées me reportent vers un passé dont je t'ai déjà parlé.

« J'ai interrogé de nouveau mon père sur mon enfance, sur les caresses de cette femme richement habillée qui m'appelait son fils.

— Qu'a-t-il répondu ?

— Il m'a dit assez brusquement, pour couper court à mes questions, que je dois me défier de mon imagination, que je suis un simple fils de fermier... sans fortune...

« Toi, Jules, tu es riche, tu es noble, et je suis un insensé de rechercher ton amitié.

— Il me semble que personne n'en est plus digne que toi. Quelle noblesse de sentiments ! quelle instruction ! Naguère encore tu me parlais de l'agriculture avec cette élévation de pensée qui satisfait l'esprit et le cœur et qui m'a fait désirer de m'instruire avec toi. Tu m'as promis d'apporter le livre qui traite de ces questions. Tu ne l'as pas oublié, j'espère.

— Le voici.

— Veux-tu ? nous commencerons immédiatement.

— Volontiers.

Les deux jeunes gens s'étant assis sur un tertre de gazon fleuri, Fernand ouvrit son livre et lut :

« L'agriculture est le premier, le plus utile, le plus répandu et peut-être le plus essentiel des arts. C'est la tige mère de laquelle sortent un grand nombre d'industries qui vivent principalement de sa sève.

nistres ganaches ». Le citoyen Gambon a fait le procès de la bourgeoisie et exhorté les travailleurs à changer « le personnel parlementaire ». M. Clovis Hugues a beaucoup fait rire son auditoire de l'avenue de Versailles, aux dépens de nos gouvernants républicains et plus particulièrement de M. Jules Ferry.

Dans les cabarets de Belleville, de la Villette, de Clichy, de Montrouge, on a chanté à tue-tête le *Prolétaire* et la *Carmagnole*, pendant que les sonneurs de trompes déchiraient les oreilles des passants.

Dans les salons des *Vendanges de Bourgogne* s'est tenu un banquet révisionniste où des discours ont été prononcés par les citoyens Tony Révillon, Cattiaux, Lefebvre, Hovelacque, Labordère, etc., etc.

Les ministres eux aussi ont banqueté chez M. Liouville, député. On remarquait notamment MM. Martin-Feuillée, Waldeck-Rousseau, Raynal, et plusieurs notabilités officielles.

AU TONKIN

Le ministre de la marine a reçu les dépêches suivantes :

Hai-Phong, 27 février 1884.

La concentration des troupes était terminée le 23 février à Hanoi; celle du matériel continue.

Hong-Kong, 23 février.
(Arrivée le 26.)

Les derniers avis de Hanoi portent qu'on a dirigé une vive canonnade contre l'ennemi venu en reconnaissance à quelques kilomètres de Hanoi, mais qu'il n'y a pas eu d'engagement.

Les travaux de défense continuent.

Son-Tay est occupé par une forte garnison, bien que le retour de l'ennemi sur ce point paraisse peu probable.

Hung-Hoa est bien fortifié par l'ennemi.

Hai-Phong, 26 février, soir.

Les derniers renforts sont arrivés dans la baie d'Along. Les troupes complètent leurs préparatifs avant d'entrer en campagne. Environ 3,000 coolies ont été engagés pour les transports.

Les opérations commenceront dans quelques jours.

Le général Négrier était parti d'Hai-Dzuong, le 21, pour faire une reconnaissance.

On télégraphie de Hong-Kong, 23 février, au *Temps* :

« J'estime qu'il y a vingt mille Chinois dans Bac-Ninh. C'est tout ce que la Chine a pu mettre en ligne après huit mois de préparatifs. L'amiral Courbet pouvait attaquer la ville après la prise de Son-Tay; mais, avec une abnégation patriotique, il a préféré en laisser la gloire à son successeur et attendre les renforts qui permettront d'anéantir l'ennemi d'un seul coup. L'opinion unanime ici est que la Chine est impuissante, et l'on verrait avec désespoir un arrangement cédant au Céleste-Empire une portion des provinces du Nord, c'est-à-dire de la région minière,

« L'année a-t-elle été féconde, tout marche à merveille, le commerce prospère; l'année est-elle stérile, tout souffre et dépérit. Cela est bien naturel, car l'agriculture renferme le plus grand nombre de consommateurs. Selon qu'elle a des ressources, elle achète ou s'abstient; de là le commerce languit ou prend son essor.

« Aussi la récolte tient-elle, aux approches de la moisson, les esprits dans l'anxiété. C'est la gêne ou l'aisance qu'elle apporte dans les opérations commerciales.

« Comme l'agriculture est une des causes primordiales de la prospérité ou de la détresse générale, on doit s'efforcer de la favoriser. Agir autrement serait un crime de lèse-humanité. »

« Tout cela est fort bien, fit Jules, qui trouvait cet exorde un peu sérieux; mais dis-moi, mon ami, comment l'agriculture est arrivée à la perfection qui fait notre admiration en ce moment.

Fernand, ayant feuilleté quelques pages pendant que Jules cueillait des fleurs dont il formait un bouquet, appela l'attention de son ami et lut :

« L'agriculture est une science qui résulte surtout de l'observation; elle est essentiellement perfectible. Une découverte en amène souvent beaucoup d'autres et change les systèmes adoptés pour les remplacer par des procédés meilleurs.

« On n'a que des notions incomplètes et souvent vagues sur l'état de cet art chez les peuples anciens.

sur laquelle les colons fondent de grandes espérances. »

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 27 février 1884.

Les actions du Suez ont vivement progressé hier sur la connaissance des résolutions qui ont été prises à la réunion du Comité de défense des actionnaires du canal de Suez, Comité qui, dès maintenant, semble assuré de la majorité à l'assemblée prochaine.

Cette réunion a eu lieu au siège social du Comité, 50, rue Basse-du-Rempart, à Paris. Le but de cette association est de grouper le plus grand nombre d'intéressés à l'entreprise: actions, délégations, parts de fondateur, parts civiles, etc., pour repousser ou tout au moins pour ajourner le désastreux projet de conventions signé entre M. de Lesseps et les armateurs anglais.

Après une discussion très-longue et très-sérieuse, l'assemblée a décidé le rejet des conventions.

Elle avait nommé précédemment un comité de direction composé de MM. Magois, président, de Montry et Ladame, vice-présidents; il reçoit dès aujourd'hui les pouvoirs que les intéressés voudront lui envoyer pour les représenter à l'assemblée générale du 12 mars.

Le Comité répondra verbalement ou par écrit à toute demande de renseignements qui lui sera adressée, et la prochaine réunion des adhérents aura lieu jeudi 28 février, à 3 heures.

Nous ne pouvons qu'approuver l'initiative et l'énergie qui déploie dans cette circonstance le Comité qui vient de se former.

Il est évident que si M. de Lesseps a eu le grand mérite de mener à bonne fin l'œuvre du percement du canal de Suez, les actionnaires ont eu aussi quelque mérite qui leur donne le droit d'avoir voix au chapitre.

Après une semaine de baisse, la Bourse semble vouloir se ranimer et les cours se relever.

Le secret de cette reprise est dans l'approche de la liquidation de fin de mois; les acheteurs luttent contre la tendance générale en vue de la réponse des primes qui eût pu tourner entièrement à leur désavantage, s'ils n'étaient pas intervenus. Quoi qu'il en soit, la hausse nous semble toujours impossible et plus que jamais nous engageons nos lecteurs à éviter les placements défectueux. Nous leur conseillons, par contre, d'employer leurs disponibilités en reports; outre les avantages qu'offre ce genre d'opération au point de vue de la disponibilité et de la sécurité des capitaux, il donne un intérêt des plus rémunérateurs. La Banque des Communes de France bonifie à ses exposants, pour la deuxième quinzaine de février, un intérêt net de 5.23 0/0 par an. Cet établissement ayant conclu des opérations à long terme, dans des conditions très-avantageuses, va, pendant plusieurs quinzaines, pouvoir bonifier à ses déposants en compte de reports un intérêt de 5 à 5 1/2 0/0.

Une notice sur les opérations de reports est envoyée gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Le 3 0/0 est à 76.45; l'amortissable ancien à 77.375; l'amortissable nouveau à 76.525; le 4 1/2 0/0 1883 à 105.90.

Le Crédit Foncier est très-recherché à 1,230 et 1,235; les obligations de son groupe sont également très-demandées, et particulièrement les Foncières 1879 dont le prochain tirage a lieu le 5 mars.

Nous rappelons à ce propos que la Banque des Communes de France donne, moyennant 6 fr. par titre, des options sur ces titres jusqu'au 20 courant.

Une notice explicative des opérations d'options et un tableau complet des obligations françaises à lots sont envoyés gratuitement à toute personne qui en fait la demande au directeur de la Banque des Communes de France, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

D'abord toute la richesse agricole consista dans de grands troupeaux, qu'on faisait voyager d'un lieu dans un autre. Mais le genre humain, en se multipliant, ne trouva plus dans les productions spontanées de quoi suffire à sa subsistance.

« De là les travaux qui furent exécutés en vue d'une riche récolte et qui assurèrent certain terrain déterminé par le fait à chaque famille. Ainsi naquit la propriété. »

— Auparavant donc la terre était réellement au premier occupant ?

— Sans nul doute.

— Que c'est étrange! Je crois que si notre garde-chasse André, qui se faisait appeler Scévola au temps de Robespierre, avait vécu à cette époque-là, il s'en serait adjugé une bonne part.

(A suivre.) J. GONDY DU JARDINET.

Sur le boulevard, la loi sur les cris séditieux étant appliquée :

Un monsieur appelle son caniche. Deux agents de police le saisissent au collet.

— Vous avez crié : « Viens, César!... »

— C'est mon chien!...

— Ça ne me regarde pas, vous vous expliquerez en Cour d'assises!

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

D'après le *Voltaire*, les opérations des conseils de révision, pour la formation de la classe de 1883, auront lieu du 24 mars au 20 juin.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs un 3^e concert, dans les salons de la Mairie, le mercredi 5 mars, à 8 heures du soir.

Programme.

1. Ouverture de la *Caravane*, par la Musique municipale.

2. *I m'a r'fusé son parapluie*, lamentation comique, par M. Massé.

3. Fantaisie sur la *Fille du Régiment*, solo de violoncelle, par M. Weber.

4. *Tableaux champêtres*, chœur à 4 parties, par des amateurs.

5. *Les Généurs*, chansonnette, par M. Massé.

6. Fantaisie sur le *Trouvère*, par la Musique municipale.

7. A. *Berceuse*, de Weber, par M. Weber.

8. B. *Gavotte* en ré, de Prosper, par M. Weber.

9. *L'Homme aux grands pieds*, chansonnette, par M. Massé.

10. *Le Prince Oscar*, grande valse, par la Musique municipale.

Le chef de musique, V. MEYER.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Dans le scrutin qui a eu lieu, samedi, sur un crédit de 35,000 fr. pour payer un palais à Pomaré V, roi démissionnaire de Taïti.

Ont voté pour le palais de Pomaré : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

Se sont abstenus : MM. de Maillé, de Soland, de Terves.

Sur l'amendement présenté par M^r Frepel à l'article 17 (ancien article 19) du projet de loi relatif à l'enseignement primaire, repoussé par 377 voix contre 95.

Ont voté pour : MM. de Maillé, de Soland, de Terves.

Ont voté contre : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS.

Dans sa séance de vendredi 22 février, le Conseil municipal a examiné le rapport de la commission du théâtre.

MM. Laure, Gautron et Glétron ont présenté des amendements qui ont été écartés à une grande majorité, savoir :

1^o Un ordre du jour de M. Laure, tendant à laisser au futur conseil le soin de traiter avec le directeur; 2^o une proposition de M. Gautron ayant pour objet la mise en adjudication du théâtre; 3^o une proposition de M. Laure imposant à la direction du théâtre la dépense et l'emploi d'un corps de ballet.

Bref, le cahier des charges a été adopté tel quel et la subvention de 42,000 fr. maintenue pour la prochaine campagne.

Nous extrayons les passages suivants d'un compte rendu de la séance, publié par l'*Anjou* :

« M. Gautron demande que l'exploitation du Théâtre soit mise à l'adjudication au rabais, sur la mise à prix de 42,000 fr.

« M. Gautron lit sept considérants tendant à prouver que le système qu'il propose est le seul juste, égalitaire, économique et démocratique.

« M. Leroy répond que le système de l'adjudication au rabais n'est pas praticable à raison du peu de garanties qu'offrent la plupart des directeurs, et de ces faillites multipliées, telles que celles de Nantes, de Rouen, de Marseille, et d'Angers, l'an dernier. Avec M. Breton, au contraire, dans les conditions actuelles, la Ville n'a rien à craindre et toute préoccupation est écartée.

« M. Lacombe déclare que la Société artistique a très-bien tenu ses engagements, et que le Conseil doit éviter de laisser à ses successeurs une situation qui serait grosse de difficultés....

« La proposition Gautron est repoussée, à l'appel nominal, par 17 non contre 3 oui et deux abstentions.

« M. Laure demande que la troupe ne puisse plus aller à Saumur, le lundi.

« M. Prieur répond que le Conseil ne peut refuser au directeur les petits avantages que lui procure l'exploitation hebdomadaire du théâtre saumurois.

« M. Glétron demande que l'orchestre comprenne un plus grand nombre de musiciens français.

« M. Lacombe demande à M. Glétron s'il fait la même proposition pour les chanteurs.

« M. Prieur répond que le directeur va chercher les bons musiciens partout où il a chance de les trouver.

« Le cahier des charges est enfin voté, à mains levées. »

LE MARDI-GRAS A ANGERS.

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Les masques n'étaient pas nombreux mardi dans notre ville. En revanche, une foule compacte se pressait dans les rues, sur les boulevards et les promenades publiques. Signalons les fanfares des *Pauvres d'Esprit*, celle des *Francs-Pierrots* et celle de *Truffard-les-Bilieux*, qui ont obtenu un très-grand succès.

« Cette dernière avait attiré beaucoup de promeneurs sur le Mail, où elle a donné les meilleurs morceaux de son répertoire.

« Beaucoup de monde aussi sur la place Lorraine, où les équilibristes de la troupe Mallet et Blondin se livraient, sur la corde raide, à des exercices vertigineux.

« Nous ne notons que pour mémoire les deux ignobles personnages travestis en capucins qui ont essayé vainement, par leurs grimaces et leurs contorsions, de causer du scandale sur les boulevards. La foule, par l'indifférence méprisante avec laquelle elle les a accueillis, a fait bonne justice de cette honteuse mascarade.

« Inutile d'ajouter que la police n'est point intervenue.

« Ces sortes de travestissements sont pourtant interdits par la loi. Mais nous sommes en République! »

LE CARNAVAL A TOURS.

Beaucoup de monde, mardi, dans la rue Royale, pour voir les masques qui deviennent de plus en plus rares.

Bien que les cortèges que nous admirions autrefois ne reparassent plus maintenant pendant les jours gras, la foule n'en n'est pas moins pour cela avide de spectacles nouveaux. Aussi se répandait-elle, avant-hier, à travers la rue Royale, où elle pouvait s'attendre à voir passer quelque défilé carnavalesque, si modeste qu'il fût.

Tous les promeneurs ont été complètement déçus dans leur attente. Peu d'albums ont été offerts à la curiosité du public. Tout se perd, même la vieille gaieté française.

Aussi, à part quelques rares exceptions, Jocrisse et Pierrot sont restés chez eux et n'ont point daigné satisfaire l'avidité de la foule. Pour les amateurs de faux nez, le mardi gras semble être passé inaperçu.

Deux ou trois voitures qui ont défilé à diverses reprises, et quelques enfants en costumes frais et coquets, voilà tout le bilan du Carnaval à Tours. Pas un masque, pas un oripeau, pas le moindre bariolage amusant et digne d'être mentionné.

Une foule morne défilait comme à un enterrement; voilà tout. Aucun cri, aucune saillie bruyante, ni quoique ce soit qui attire l'attention et excite la gaieté.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

TOURS.

Mardi, vers deux heures de l'après-midi, un garçon de 17 ans, nommé Eugène Lemonnier, demeurant chez ses parents, au lieu dit la Grange-à-Martin, s'est pendu à un soliveau du grenier de la maison où il restait.

Les parents sont dans la désolation, car il était fils unique.

On ignore les causes de cet acte de désespoir.

POITIERS.

Le carnaval n'a été ni plus ni moins brillant que les années précédentes. Dans la journée, quelques masques insignifiants se sont promenés dans les rues, poursuivis par de nombreux gamins. Le soir il y avait assez de monde au bal du théâtre.

NIORT.

La ville de Niort a inauguré lundi le service des balayuses mécaniques. Nous engageons vivement la municipalité de Saumur à faire l'achat de semblables instruments pour le nettoyage de nos rues.

NANTES.

Dimanche a commencé le concours de la Société hippique française.

« La seconde journée, dit l'un de nos confrères, nous a prouvé les progrès que fait dans nos régiments l'instruction du cheval proprement dit. Les capitaines instructeurs chargés de ce soin savent inculquer et faire pratiquer à leurs hommes les bons principes de l'école de Saumur. Si dans chaque corps il y a une façon différente de mener et de monter un cheval, il n'en est pas moins vrai que le résultat est le même partout : former des hommes capables de former des chevaux. »

SAUMUR.

Ce soir, jeudi, au **Café National**, le joyeux rhapsode **COLLIN** donnera une séance littéraire et artistique, à laquelle assisteront certainement les amis de la fantaisie et du gai savoir.

Variétés.

ENTRE COUSINS

(Suite)

(Voir le n° du 23 février)

Parlons enfin de nos études. Vous apprendrez avec plaisir, mon cher cousin, que le cours d'*Histoire naturelle* est en pleine activité, et, comme bien vous pensez, j'y ai le pompon, après les excellentes explications que vous m'avez données si copieusement aux vacances dernières. Le cœur et le poumon, le cerveau et les voies digestives n'ont pas de secrets pour moi. On dirait que votre futur bonnet de docteur — notre bonnet — est déjà campé sur le coin de mon oreille. Par moments, les lunettes bleues de notre surveillante en deviennent vertes, et pour faire cesser l'épatement de notre honorable professeur, j'ai dû dire confidentiellement à cet excellent homme que, fiancée à un futur médecin pour thérapéute un jour de moitié avec lui, j'ai déjà fait sous sa direction, avec l'agrément de ma famille bien entendu, quelques études préliminaires.

Nous voici donc dans la science par dessus les yeux : physique, chimie, cosmographie, physiologie, etc. Mais qu'en restera-t-il dans la plupart des petites cervelles qui bourdonnent autour de moi ? Ceci est une autre affaire. J'estime entre nous, mon cher cousin, que cette manie de sciences, pour toutes les filles sans distinction, n'a pas le sens commun. Les anciennes maîtresses n'avaient pas si grand tort de ne pas chercher de ce côté-là midi à quatorze heures.

Qu'il y ait des exceptions pour quelques jeunes filles, dans certains cas très-particuliers, j'en suis la preuve et je m'en flatte. Mais alors l'instruction scientifique doit être l'affaire de la famille et sous sa responsabilité. Comment le pensionnat la pourrait-il donner à une troupe d'écolières qui ont déjà bien assez à faire d'apprendre l'orthographe ? Quelle duperie ! Qu'elles tâchent donc seulement, nos jeunes savantes, de faire un jour proprement les factures de MM. leurs maris. Avec un bon potage et des chaussettes bien raccommodées, ces braves gens se passeront bien qu'on leur raconte le système de Copernic ou le carré de l'hypoténuse.

« La science, Mesdemoiselles, la science ! Et patati et patata. Sont-ils amusants, ces honnêtes bourgeois, avec leur science ! On dirait à les entendre qu'elle va leur sortir par tous les pores. Ils en ont tous à revendre ! c'est désopilant. »

M'est avis que ces messieurs ont fait trop d'esbroufe. Le public qui les connaît tous, un à un et à fond, comme s'ils étaient de verre, devait naturellement se poser diverses questions qui ne laissent pas d'être embarrassantes : où donc ces étonnants génies ont-ils appris subitement l'art si difficile d'instruire et d'élever les jeunes personnes, quand des femmes expérimentées et spécialement vouées à cette œuvre si délicate ont tant de peine à y réussir ? De quoi se mêlent-ils donc, et quelles garanties mirobolantes d'esprit, de cœur, d'expérience, de tenue, de distinction, etc., offrent-ils aux familles dans une telle entreprise ?

Le suffrage universel est sans doute une belle institution, mais depuis quand est-il de force à rendre sorcier du jour au lendemain, si on ne l'est pas ? Et quel droit peut-il donner à Pierre, Jacques ou Jean de surveiller et d'élever à leur guise les enfants des autres ?

Vous avez, mon cher Fidèle, et moi aussi, des idées très-arrêtées en matière d'éducation. Serions-nous contents qu'un Monsieur quelconque, sous prétexte que de branche en branche il est le délégué du suffrage universel, vint s'interposer entre nous et nos enfants ? Qu'il s'occupe du gaz, des ruisseaux, des mastroquets ou autres établissements de ce genre, mais qu'il nous laisse tranquilles !

Avec tous leurs discours tirés par les cheveux, leurs programmes ampoulés et leurs inspections ridicules, ils ont donc tout simplement montré la corde. Ils font rire et même suer en plein hiver. Aussi qu'arrive-t-il ? Ils ont beau agiter la chandelle et la brûler par les deux bouts, les papillons ne viennent guère s'y prendre.

Si on défalquait, du nombre que nous sommes, les filles des fonctionnaires et des employés qui ne sont pas libres de faire comme ils veulent, combien resterions-nous ? Et combien sur ce nombre y en a-t-il qui paient ?...

Que dira le public quand on lui présentera la carte à payer ? Ne trouvera-t-il pas un peu chères la pose des pierres et celle des patrons par-dessus le marché ?

J'ai donc grand peur que notre pauvre collègue ne soit raté, et c'est vraiment dommage ; car enfin un bon petit pensionnat sans religion, c'est tout de même bien plus agréable et bien plus commode.

Adieu, mon cher cousin, je vous quitte à regret, mais l'avant-quart est sonné, les atlas se ferment et « les lunettes bleues » se disposent à plier bagage.

Piochez ferme, et amusez-vous bien, je ne demande pas mieux. Mais — vous savez ? — j'ai un petit doigt qui me dit tout. Ah ! quel potin il m'a fait l'autre jour ! Heureusement je me suis aperçue que c'était mon rhumatisme. Que les hommes sont injustes ! Ils réclament pour eux la *Liberté* ; mais si, à notre tour et sur la même gamme, nous réclamions pour nous l'*Egalité*, qu'auriez-vous à dire ? Songez à cela, messieurs, c'est plus sérieux que vous ne pensez. Pour nous comme pour vous, Croquemitaine est mort, et la vieille morale a fait son temps. Tout ce qui plaît est légitime. Sous notre peau comme sous la vôtre, il n'y a plus que la bête...

Adieu, mon cher Fidèle, votre cœur vous dira le reste. Je vous serre cordialement la main.

Votre cousine affectionnée en attendant mieux,

SÉRAPHINE DE SAINTE-PERRUCHE.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 3 mars 1884,

UNE REPRÉSENTATION DE

LE PETIT LUDOVIC

Comédie en 3 actes, de MM. Henri Crisafulli et Bernard.

Distribution :

Isidore Potard..... MM. Labranche.
Fortuné Chambly..... Leprin.
Jacques de Montbrion..... Linières.
Joseph..... Louis.
Un domestique..... Alexandre.
Chiquita..... M^{mes} Cantrelle.
Cécile..... Lagarde.
Juliette de Thécin..... Garniéry.
Jeannette Savoureux..... Delafaye.
Clara..... Allain.
Fanny..... J. Orain.

1^{re} représentation de

GRINGOIRE

Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, par M. Th. de Banville.

Distribution :

Louis XI..... MM. V. Le Brun.
Pierre Gringoire..... Linières.
Simon Fourriez..... Allain.
Olivier-le-Daim..... Fauchaux.
Loyse..... M^{mes} Lagarde.
Nicole Andry..... J. Orain.

ORDRE : 1. *Gringoire* ; 2. *Le Petit Ludovic*.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Faits divers.

Un enfant, âgé de quinze ans, Eugène P..., dont les parents habitent à Paris, rue Saint-Dominique, s'est donné la mort en avalant de l'acide prussique qu'il s'était procuré en faisant une fausse ordonnance.

La mort a été foudroyante.

C'est parce que son père l'avait réprimandé la veille qu'Eugène P... a mis fin à ses jours.

N'est-il pas triste de penser qu'il y a encore des marchés de chair humaine à nos portes ?

Voici quelques ventes publiques au plus fort enchérissur faites, la semaine dernière, à Tanger (Maroc) : une négresse de 49 ans, 490 fr. ; une de 47 ans, 495 fr. ; une de 25 ans, 210 fr. ; une de 35 ans, 475 fr. ; une de 44 ans, 480 fr.

Marché de Saumur du 23 Février

| | | | |
|---------------------------------|-------|--------------------------|-------------|
| Blé semence (l'h.) | — | — | — |
| From. 1 ^{re} q. (l'h.) | 18 50 | Graine tréfle | 50 — |
| Froment (l'h.) 77 | — | — l'n. . . | 70 — |
| Halle, moyn ^e 77 | 18 35 | — luzerne | 50 — |
| Seigle. 75 | 13 — | Foin (dr. c.) | 780 75 à 80 |
| Orge 65 | 14 07 | Luzerne — | 780 73 à 78 |
| Avoine h. bar. 50 | 8 75 | Paille — | 780 45 à 50 |
| Fèves. 75 | 14 — | Amandes . . . | 50 — |
| Pois blancs . 80 | 32 — | Cire jaune. . . | 50 190 — |
| — rouges . 80 | 26 — | Chanvres 1 ^{re} | — |
| Colza 65 | — | — qualité (52 k. 500) | — |
| Chenevis . . . 50 | 19 — | — | — |
| Farine, culas. 157 | 49 — | — | — |

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

| | |
|--|-----------|
| Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{re} qualité | 200 à 210 |
| Id. 1883, 2 ^e id. | 100 à 110 |
| Ordin., env. de Saumur 1883, 1 ^{re} id. | 100 à 110 |
| Id. 1883, 2 ^e id. | 85 à 95 |
| Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{re} id. | 100 à 110 |
| Id. 1883, 2 ^e id. | 85 à 95 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{re} id. | 90 à 100 |
| Id. 1883, 2 ^e id. | 80 à 90 |
| La Vienne, 1883. | 60 à 65 |

ROUGES (2 hect. 30).

| | |
|---|-----------|
| Souza et environs, 1883 | 140 à 150 |
| Id. 1883 | 140 à 150 |
| Champigny, 1883 1 ^{re} qualité | 200 à 210 |
| Id. 1883 2 ^e id. | 170 à 180 |
| Id. 1883 1 ^{re} id. | 170 à 180 |
| Id. 1883 2 ^e id. | 150 à 160 |
| Varrains, 1883 | 120 à 130 |
| Varrains, 1883 | 120 à 130 |
| Bourguell, 1883 1 ^{re} qualité | 150 à 160 |
| Id. 1883 2 ^e id. | 140 à 150 |
| Id. 1883 1 ^{re} id. | 140 à 150 |
| Id. 1883 2 ^e id. | 130 à 140 |
| Restigné 1883 | 140 à 150 |
| Id. 1883 | 135 à 145 |
| Chinon, 1883 1 ^{re} id. | 130 à 140 |
| Id. 1883 2 ^e id. | 120 à 130 |
| Id. 1883 1 ^{re} id. | 120 à 130 |
| Id. 1883 2 ^e id. | 110 à 120 |

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA NUIT AUX ÉMOTIONS

Frantz, se tournant la face contre un des côtés du caveau, s'y cramponna les mains et laissa ses jambes glisser à l'intérieur ; grâce à sa haute stature, le bout de son pied rencontra le cercueil déposé au fond.

— Je le tiens, ajouta-t-il en s'adressant à son compagnon.

Ayant pris pied sur le couvercle en épais bois de chêne de la bière, Frantz entra par le devant de sa vareuse, et en retira une minuscule lanterne sourde allumée. Il regarda rapidement les contours du cercueil, puis plaçant dans une cavité sa lanterne sourde, il s'empara d'une lime qu'il avait apportée et coupa en moins d'une minute les deux crochets qui attachaient le couvercle au cercueil ; la chose faite, il souleva le dessus, écarta le drap et se trouva face à face avec le cadavre. Examiner la morte avec sa lanterne fut l'affaire d'une seconde ; ainsi que l'avait dit Zéphora, M^{me} de Verchesnes avait été revêtue de ses plus riches vêtements et ornée de ses splendides bijoux.

— Oh ! quelle est belle, pensa le monstre ; c'eût été folie, en vérité, que de laisser tant de richesses ensevelies dans la terre.

Sans perdre un instant, il prit une main froide, inerte, à laquelle brillaient plusieurs bagues enrichies de perles et de magnifiques diamants. Il essaya de retirer du doigt où ils étaient passés ces bijoux précieux ; mais ce fut en vain, les extrémités digitales s'étaient un peu gonflées, et la chose demeurerait absolument impossible.

Frantz poussa un rugissement de fureur.

— Qu'as-tu donc ? lui demanda Wilfrid.

— L'enflure des doigts s'oppose au rejet des objets.

— Ils sont là ?

— Aux mains, au cou, aux oreilles, je les vois parfaitement ; comment faire ?...

— Scie le doigt, coupe la main, arrache les oreilles, peu importe ; seulement fais vite.

— Bonne idée, répartit le misérable ; allons, à la besogne.

Il s'empara aussitôt d'un stylet, qu'il tenait caché dans la doublure de sa manche, et fit pénétrer la lame dans les chairs du doigt, au-dessus des bijoux.

La morte tressaillit.

Frantz, les yeux démesurément ouverts, fit un mouvement en arrière et fixa le cadavre pendant une minute.

Le corps demeura sans mouvement.

— Est-ce que j'aurais peur ? pensa le vil scélérat ; je suis feu, en vérité !

Se rapprochant de M^{me} de Verchesnes, il fit tourner de nouveau son stylet autour du doigt déjà entamé ; cette fois, il n'en pouvait douter, le cadavre remuait ; ses lèvres s'entr'ouvrirent ; un soupir, parfaitement distinct, sortit de sa poitrine :

— Où suis-je ? balbutia la pauvre ensevelie.

Frantz, tout ému, tremblant, affolé, fut d'un bond en dehors du caveau.

— Viens, fuyons, dit-il à Wilfrid en l'entraînant jusqu'au mur ; promptement, il n'est que temps.

— Pourquoi cette fuite précipitée ?...

— Viens donc, te dis-je.

Les deux bandits furent aussitôt de l'autre côté du cimetière.

— Est-ce fait ? demanda Zéphora en les apercevant.

— Tu sauras cela tout à l'heure, répartit Frantz ; vite, au pas de course jusqu'à la voiture et silence complet jusqu'à ce que j'en ordonne autrement.

En moins de temps que je ne mets à le raconter, le camp des bohémiens se trouvait réuni.

— Es-tu prêt, Boëtzen ? demanda Frantz, en s'adressant à l'individu qui se tenait à la tête du cheval attelé.

— Tout est terminé, répondit le bohémien.

— Nous pouvons partir ?

— Quand il te plaira.

— Alors en route, et bon train.

La voiture s'ébranla ; le cheval tira fortement sur

les brancards ; un instant après, il ne restait plus de bohémiens à Neufchâteau.

VII

Retournons au cimetière.

Frantz ne s'était pas trompé : M^{me} de Verchesnes vivait : la pauvre jeune femme, comme tant d'autres, hélas ! après cinquante heures de léthargie, revenait à l'existence. M^{me} de Verchesnes avait été enterrée vivante.

Était-ce la sensation éprouvée par la lame de l'acier pénétrant dans les chairs de la main, était-ce le réveil naturel, la crise touchant à son terme ? Nul ne pourrait le dire.

En reprenant ses sens, Adrienne fut un instant sans avoir le sentiment réel des choses, elle s'éveillait comme d'un long sommeil, fatiguée, endolorie, mais n'ayant aucunement conscience des événements qui s'étaient succédés depuis deux jours.

Ouvrant les yeux, la nuit profonde qui l'entourait l'effraya ; elle essaya de faire un mouvement ; mais elle se sentit serrée comme dans un étai ; écartant les bras, ses mains rencontrèrent un mur de briques humides :

— Où suis-je donc ?... répéta-t-elle.

Ses yeux bien ouverts cette fois aperçurent quelques étoiles au firmament.

— Oh ! mais, s'écria-t-elle épouvantée, je suis parmi les morts... On m'a couchée dans cette tombe... vivante... A moi ! au secours !...

(A suivre.)

SOPHONYME LOUDIER.

Étude de M. HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué à Bressuire, rue Duguesclin, n° 27.

A VENDRE

Sur Licitation.

Le Dimanche vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, en la demeure du sieur Rembault, aubergiste à Saint-Maurice-la-Fougereuse, et par le ministère de M. TESSIERREAU, notaire à Argenton-Château, commis à cet effet, divers immeubles appartenant indivisément au sieur Jacques Prudhomme et aux héritiers Prudhomme;

A la requête, poursuite et diligence de: 1° Jacques Prudhomme, domestique, demeurant au Plessis, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse; 2° Clément Prudhomme, cordonnier, demeurant à Saint-Maurice-la-Fougereuse, demandeurs, ayant pour avoué M. Henri-Ernest Ardouin, avoué, exerçant près le tribunal civil de première instance de Bressuire, demeurant en ladite ville, d'une part;

Contre: 1° Jacques Prudhomme père, cultivateur, demeurant à la Reimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois; 2° Auguste Brosseau, journalier, demeurant à Saint-Maurice-la-Fougereuse, pris en sa qualité de subrogé-tuteur, faisant fonctions de tuteur du mineur Isaïe Prudhomme, issu du mariage de Jacques Prudhomme avec feu Louise Bernard, défendeurs, ayant tous pour avoué M. André Barrion, avoué-licencié exerçant près ledit tribunal civil de première instance de Bressuire, demeurant à Bressuire, d'autre part;

En présence ou lui dûment appelé de Alexis Besson, journalier, demeurant à la Reimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois, pris en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc du mineur Isaïe Prudhomme, sus-nommé.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE

PREMIER LOT.

Une maison, comprenant des chambres basses avec grenier au-dessus, écurie et fenil à côté et jardin, le tout de forme triangulaire se tenant et situé à la Reimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois, joignant d'une part la route de Saint-Paul-du-Bois à Somloire et de deux autres parts à des chemins, sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1,200 fr.

DEUXIÈME LOT.

Un pré, situé au même lieu, d'une contenance de onze ares, joignant d'une part Besnard, d'autre part Riault, d'autre Barbaud et d'autre Brémond, sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200 fr.

TROISIÈME LOT.

Une grande pièce de terre, séparée en deux par une baie, appelée la Couprière, située même commune, d'une contenance de un hectare vingt ares, joignant d'une part un chemin, d'autre M. Barbaud, d'autre Fardeau et d'autre Besnard, sur la mise à prix de quinze cents francs, ci... 1,500 fr.

La vente de ces immeubles a été autorisée par deux jugements du tribunal civil de première instance de Bressuire, l'un en date du trois avril mil huit cent quatre-vingt-trois, l'autre rendu sur requête à la date du dix-huit décembre même année, tous les deux enregistrés, rendus contradictoirement entre les parties sus-nommées, lesquelles, à l'exception du sieur Prudhomme Jacques père, agissent toutes en qualité d'héritières sous bénéfices d'inventaire de Louise Besnard, leur mère.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. TESSIERREAU, notaire à Argenton-Château, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par M. ARDOUIN, avoué à Bressuire, le quatorze février mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Signé: ARDOUIN.

Enregistré à Bressuire, le quinze février mil huit cent quatre-vingt-quatre, folio 36, recto case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: JOUBERT.

Étude de M. GABILLON, notaire à Ingrandes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

BELLE PROPRIÉTÉ DES CHESNAIES

Près le bourg d'Ingrandes, à 3 kilomètres de Saint-Patrice (ligne de Tours à Nantes),

Comprenant: bâtiments de maître et de basse-cour, bâtiments de fermier, vastes et jolies caves, vendangeoir, cuves, pressoir et accessoires, cours, jardin d'agrément, jardin potager, terres et vignes de très-bon crû.

Le tout d'un seul tenant et contenant 10 hectares 12 ares.

Jolie vue, chasse et pêche.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAUMIN-BENARD, à Gizeux;

Et, pour tous renseignements, à M. Jacques ROCHEREAU, expert à Ingrandes, et audit M. GABILLON.

A VENDRE

VOITURE DE VOYAGE presque neuve. — Occasion.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

PRÉSENTMENT

FONDS D'ÉPICERIE

Et DÉBIT de VIN.

S'adresser au bureau du journal.

GUIGNON

Courrier de Saumur à Baugé,

Se charge de toutes les commissions pour Baugé et pour la ligne.

Service de voitures à volonté le jeudi et le samedi. Service régulier de Saumur; départ à 4 heures du soir.

Hôtel des Voyageurs, à Saumur.

AU GAGNE-PETIT

NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

Une ancienne Compagnie d'assurances demande un REPRÉSENTANT pour l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à l'inspecteur, hôtel de Londres, Saumur. (130)

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme jardinier, la femme comme femme de service.

S'adresser au bureau du journal.

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.

S'adresser au bureau du journal.

DES BOISSONS GAZEUSES

Guide Manuel du Fabricant

Volume illustré de 80 planches, indispensable aux personnes qui veulent s'occuper de cette lucrative industrie. — Chez tous les Libraires et chez l'auteur HERMANN-LACHAPPELLE, J. BOULET & C^{ie}, Succ^{rs}, 31, Rue Beldin, Paris (ancien Faubourg Edouard, 144) PRIX: 5 FRANCS.



PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS:

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

VIENT DE PARAÎTRE

LE LIVRE DE MESSE

DES PETITS ENFANTS

Par la Vicomtesse de LAFRÉGEOLIERE,

Avec Lettres d'approbation de NN. SS. les Evêques d'Angers, de Vannes et d'Evreux.

PRIX: reliure toile, 0,75 c.; chagrin, 2 fr. 25.

En vente chez M. DEZE, libraire à Saumur, rue Saint-Jean.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER

84, Rue Saint-Maur, à PARIS
30 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 FÉVRIER 1884.

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|---------------|----------------|-----------------------------|---------------|----------------|----------------------------------|---------------|----------------|-------------------------|---------------|----------------|
| | Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. |
| 3 % | 76 35 | 76 20 | Est | 735 | 735 | Obligations. | | | Gaz parisien | 511 25 | 513 50 |
| 3 % amortissable | 77 50 | 77 35 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1225 | 1223 75 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 515 | 515 | Est | 357 75 | 356 50 |
| 3 % (nouveau) | 76 25 | 76 45 | Midi | 1125 | 1123 75 | — 1865, 4 % | 520 | 516 | Midi | 354 75 | 354 75 |
| 4 1/2 % | 107 | 107 20 | Nord | 1700 | 1695 | — 1869, 3 % | 402 | 403 | Nord | 364 25 | 363 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 105 85 | 105 70 | Orléans | 1282 50 | 1281 25 | — 1871, 4 % | 391 75 | 392 | Orléans | 357 | 357 50 |
| Obligations du Trésor | 308 | 307 50 | Ouest | 910 | 907 50 | — 1875, 4 % | 512 | 511 | Ouest | 356 | 357 50 |
| Banque de France | 5130 | 5122 | Compagnie parisienne du Gaz | 1425 | 1422 50 | — 1876, 4 % | 512 | 511 | Paris-Lyon-Méditerranée | 362 50 | 362 50 |
| Société Générale | 480 | 482 50 | Canal de Suez | 2012 50 | 2017 50 | Bons de liquid. Ville de Paris | 523 | 523 | Paris-Bourbonnais | 360 | 360 |
| Comptoir d'escompte | 940 | 930 | C. gén. Transatlantique | 488 75 | 480 | Obligations communales 1870 | 446 | 446 | Canal de Suez | 574 | 571 |
| Crédit Lyonnais | 551 25 | 551 25 | | | | Obligat. foncières 1879 3 % | 445 | 445 50 | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1325 | 1327 50 | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | 339 25 | 339 | | | |
| Crédit mobilier | 320 | 312 50 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans (Service d'Hiver) | | Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883) | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière) 8 — 56 — matin, omnibus-mixte. 1 — 25 — soir. 3 — 32 — soir, express. 7 — 15 — omnibus. 10 — 36 — (s'arrête à Angers). | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. 9 — 31 — omnibus. 8 — 37 — express. 12 — 48 — soir, omnibus-mixte. 4 — 44 — omnibus (s'ar. à Tours) 7 — 4 — express-poste. 10 — 24 — | | SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS | | | | | THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR | | | | |
| Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures. | | Saumur (départ) 6 05 8 50 1 05 3 16 7 55 Chacé-Varrains (départ) 6 15 9 01 1 16 3 16 8 05 Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg (départ) 6 23 9 10 1 25 3 30 8 13 Montreuil-Bellay (arrivée) 6 38 9 27 1 42 3 47 8 28 | | | | | Montreuil-Bellay (départ) 6 55 9 45 4 27 8 30 11 03 Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg (départ) 7 13 10 07 4 43 8 46 11 03 Chacé-Varrains (départ) 7 22 10 20 4 51 8 54 11 03 Saumur (arrivée) 7 35 10 33 5 8 9 06 11 35 | | | | |
| | | SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS | | | | | MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers. | | | | |
| | | Saumur (départ) 6 05 7 55 Montreuil-Bellay 7 03 8 40 Larnay 7 14 8 51 Brion-sur-Thouet 7 27 8 59 Thouars (arrivée) 7 46 9 16 | | | | | Montreuil (départ) 7 7 1 53 8 35 Loudun 7 58 2 49 9 33 Arçay 8 27 3 14 9 53 Mirebeau 9 23 4 10 10 47 Neuville 9 55 4 25 11 17 Poitiers (arrivée) 10 32 4 56 11 52 | | | | |
| | | THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR | | | | | POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers. | | | | |
| | | Thouars (départ) 8 56 3 30 Brion-sur-Thouet 9 09 4 02 Larnay 9 18 4 16 Montreuil-Bellay 9 45 4 27 Saumur (arrivée) 10 33 5 03 | | | | | Poitiers (départ) 5 50 12 10 6 10 Neuville 6 28 12 55 7 02 Mirebeau 6 55 1 28 7 50 Arçay 8 01 2 27 9 10 Loudun 8 38 3 13 10 12 Montreuil-Bellay (arrivée) 9 24 4 09 10 58 | | | | |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,